

## SÉANCE ORDINAIRE

21 MAI 2019

Deux cent quarante-neuvième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2019 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Martin Paquette, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Pierre Therrien.

**Autres présences :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général;  
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;  
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;  
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;  
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;  
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles.

**Absence :** Madame la commissaire : Anne-Marie Noël.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 19.05.21**  
**001**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé :

#### ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 16 avril 2019 (document SG 19.05.21-05.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De madame Caroline Sauvé, secrétaire générale à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais : Résolution C.C.-18-19-155 adoptée par le conseil des commissaires le 10 avril 2019 - Gouvernance de l'école publique.
- 05.2.2 De madame Rosalie Poulin, directrice par intérim, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé : Accusé réception de la résolution HR 19.01.22-006 - Adaptation des formulaires à la diversité des familles.

- 05.2.3 De madame Marie-Élène Laperrière, secrétaire générale à la Commission scolaire des Samares : Résolution C.C.-135-190429 adoptée par le conseil des commissaires le 29 avril 2019 - Gouvernance de l'école publique.
- 05.2.4 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière de 71 828 \$ dans le cadre de la mesure *Location d'immeubles* mise en œuvre par le gouvernement en vertu de Plan québécois des infrastructures.
- 05.2.5 De madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation : Octroi, pour l'exercice financier 2018-2019, d'une somme maximale de 651 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux commissions scolaires et aux écoles privées ayant des programmes Sport-études reconnus.
- 05.2.6 De monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir et au sport : Liste des services périphériques admissibles et non admissibles aux élèves-athlètes identifiés par les fédérations sportives et qui sont inscrits à un programme Sport-études.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Gouvernance de l'école publique (document CC 19.05.21-05.4).
- 05.5 Structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2019-2020 (document séance tenante : DG 19.05.21-05.5).
- 05.6 Engagements et nominations – Personnel-cadre (document séance tenante : DG 19.05.21-05.6).
- 05.7 Loisir et Sport Montérégie – renouvellement de l'affiliation pour l'année scolaire 2019-2020 et nomination d'un délégué (document SG 19.05.21-05.7).
- 05.8 Entente avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sébastien (document SG 19.05.21-05.8).
- 05.9 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public – Adoption (documents SG 19.05.21-05.9 et SG 19.05.21-05.9a).
- 05.10 Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles – Adoption (documents SG 19.05.21-05.10 et SG 19.05.21-05.10a).
- 07.1 Correction au calendrier scolaire 2019-2020 en Formation générale des adultes (documents SREAFP 19.05.21-07.1 et SREAFP 19.05.21-07.1a).
- 08.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2019-2022, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 – Adoption (documents SOSTS 19.05.21-08.1, SOSTS 19.05.21-08.1a, SOSTS 19.05.21-08.1b et SOSTS 19.05.21-08.1c).
- 08.2 Cession d'un contrat de transport – autorisation (document SOSTS 19.05.21-08.2).
- 09.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.1).
- 09.2 Plan d'effectifs du personnel professionnel (secteur jeune) pour l'année 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.2).
- 09.3 Plan d'effectifs du personnel professionnel (secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle) pour l'année 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.3).
- 09.4 Avis de non-renouvellement et de mise en disponibilité pour le personnel enseignant (document et document séance tenante : RH 19.05.21-09.4).
- 11.1 Achats regroupés pour l'achat de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge (document TI 19.05.21-11.1).
- 12.1 Adjudication de contrats
- 12.1.1 Réfection des plafonds et de l'éclairage phase 2 à l'école Saint-Lucien (document RM 19.05.21-12.1.1).
- 12.1.2 Accessibilité universelle 2019 - Écoles Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Alexandre et Saint-Joseph (document RM 19.05.21-12.1.2).
- 12.1.3 Réfection de la cour arrière et aménagement d'un débarcadère d'autobus – École Capitaine Luc Fortin, Édifice Saint-Joseph (document RM 19.05.21-12.1.3).
- 12.2 Acquisition de trois (3) stations totales robotisées pour l'École professionnelle des Métiers (document RM 19.05.21-12.2).
- 14- Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.

16- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE**

En lien avec l'axe de « L'établissement - familles et communautés » du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et plus particulièrement en ce qui a trait à l'objectif 1 de la Commission scolaire - Soutenir les parents durant le cheminement scolaire de leur enfant, monsieur Sacha Plamondon, directeur et madame Réleine Morin, anciennement directrice adjointe à l'école de Ramezay, accompagnés de mesdames Marie-Christine Croft, orthopédagogue, Mélanie Crichton-Pelletier, psychoéducatrice et Nathalie Côté, technicienne en éducation spécialisée à l'école de Ramezay, édifice Fatima, expliquent comment elles intègrent et outillent les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants.

### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

### **05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 AVRIL 2019 (document SG 19.05.21-05.1)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 16 avril 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 avril 2019.

### **05.2 CORRESPONDANCE**

05.2.1 De madame Caroline Sauvé, secrétaire générale à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais : Résolution C.C.-18-19-155 adoptée par le conseil des commissaires le 10 avril 2019 - Gouvernance de l'école publique.

05.2.2 De madame Rosalie Poulin, directrice par intérim, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé : Accusé réception de la résolution HR 19.01.22-006 - Adaptation des formulaires à la diversité des familles.

**HR 19.05.21**  
**002**

- 05.2.3 De madame Marie-Élène Laperrière, secrétaire générale à la Commission scolaire des Samares : Résolution C.C.-135-190429 adoptée par le conseil des commissaires le 29 avril 2019 - Gouvernance de l'école publique.
- 05.2.4 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Aide financière de 71 828 \$ dans le cadre de la mesure *Location d'immeubles* mise en œuvre par le gouvernement en vertu de Plan québécois des infrastructures.
- 05.2.5 De madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation : Octroi, pour l'exercice financier 2018-2019, d'une somme maximale de 651 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux commissions scolaires et aux écoles privées ayant des programmes Sport-études reconnus.
- 05.2.6 De monsieur Robert Bédard, sous-ministre adjoint au loisir et au sport : Liste des services périphériques admissibles et non admissibles aux élèves-athlètes identifiés par les fédérations sportives et qui sont inscrits à un programme Sport-études.

### **05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 16 avril 2019.

Madame Martine Lalonde mentionne que lors du dernier comité de parents, les membres ont tenu un Word café pour identifier des questions de préoccupations qu'ils souhaitaient adresser au ministre de l'Éducation. Les sujets retenus concernent les maternelles 4 ans, la transformation des commissions scolaires en centres de service ainsi que la gouvernance et l'imputabilité des différentes instances.

Madame Nadine Arseneault demande s'il existe des balises quant au visionnement de films dans les écoles.

### **05.4 GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE (document CC 19.05.21-05.4)**

Attendu que l'école publique est un bien précieux qui appartient non pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés et à ses gestionnaires, mais à l'ensemble des citoyens du Québec;

Attendu qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Attendu que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Attendu que le réseau québécois de l'école publique est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale avec un seul objectif, la réussite du plus grand nombre de jeunes et adultes;

Attendu que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Attendu que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Attendu que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

Attendu que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Attendu que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables à la population;

Attendu l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

**HR 19.05.21**  
**003**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec considère les principes de gouvernance suivants:

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité et ce, comme les municipalités;
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques et ce, comme les municipalités;
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une gouvernance élue au suffrage universel au moment où se tiendront des élections municipales scolaires simultanément.

Cette gouvernance offrira à l'ensemble des citoyennes et des citoyens la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants au sujet d'une priorité nationale, l'Éducation.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux commissions scolaires du Québec.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.5 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (document séance tenante : DG 19.05.21-05.5)**

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC) et de l'Association locale des cadres scolaires;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors des comités de travail du 2 avril 2019 et du 14 mai 2019;

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2019-2020 soit acceptée telle que présentée ci-dessous.

Unité administrative	Identification du poste
Centre d'éducation des adultes La Relance	Direction Direction adjointe
École Alberte-Melançon	Direction
École Aux-Quatre-Vents	Direction Direction adjointe
École Bruno-Choquette	Direction
École Capitaine-Luc-Fortin	Direction
École de Monnoir	Direction <b>Direction adjointe</b>
École de Ramezay	Direction Direction adjointe
École de Richelieu	Direction
École des Prés-Verts	Direction Direction adjointe
École des Savanes	Direction Direction adjointe
École Dr-Alexis-Bouthillier	Direction Direction adjointe
École du Pélican	Direction
École du Petit-Clocher	Direction (avec dossiers admin.)
École Frère-André	Direction
École Hamel	Direction
École Jean XXIII	Direction
École Jeanne-Mance	Direction (avec dossiers admin.)
École Joseph-Amédée-Bélanger	Direction Direction adjointe
École Joséphine-Dandurand	Direction Direction adjointe Direction adjointe
École Marguerite-Bourgeoys	Direction Direction adjointe
École Marie-Derome	Direction

Unité administrative	Identification du poste
École Marie-Rivier	Direction Direction adjointe
École Micheline-Brodeur	Direction
École Mgr-Euclide-Théberge	Direction Direction adjointe Direction adjointe
École Napoléon-Bourassa	Direction
École Notre-Dame de Lourdes (St-Jean)	Direction <b>Direction adjointe</b>
École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Direction Direction adjointe
École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Direction
École Notre-Dame-du-Sourire	Direction (avec dossiers admin.)
École Paul-Germain-Ostiguy	Direction Direction adjointe
École Pointe-Olivier	Direction
École professionnelle des Métiers	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe
École Sacré-Cœur	Direction
École Saint-Alexandre	Direction
École Saint-Blaise	Direction (avec dossiers admin.)
École Sainte-Anne	Direction (avec dossiers admin.)
École Saint-Eugène	Direction Direction adjointe
École Saint-Gérard	Direction
École Saint-Jacques	Direction (avec dossiers admin.)
École Saint-Joseph	Direction
École Saint-Lucien	Direction Direction adjointe
École Saint-Michel	Direction
École Saint-Vincent	Direction Direction adjointe

Unité administrative	Identification du poste
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Gestionnaire administratif
Polyvalente Marcel-Landry	Direction Direction adjointe Direction adjointe <b>Direction adjointe</b> Gestionnaire administratif
Direction générale	Direction générale Direction générale adjointe Direction générale adjointe Direction générale adjointe et secrétaire général Chef de secrétariat
Service des affaires juridiques et des communications	Direction
Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle	Direction
Service des ressources éducatives aux jeunes	Direction Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe Direction adjointe (affectée au SREAFP)
Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire	Direction Direction adjointe Direction adjointe Coordonnateur
Service des ressources financières	Direction Direction adjointe Direction adjointe Agent d'administration
Service des ressources matérielles	Direction Direction adjointe Régisseur Régisseuse Contremaître



Unité administrative	Identification du poste
Service des ressources humaines	Direction Direction adjointe Direction adjointe <b>Coordonnatrice</b> Coordonnatrice Coordonnatrice Conseillère en relations de travail
Service des technologies de l'information	Direction <b>Direction adjointe</b> <b>Direction adjointe</b> Régisseur

**Adopté à l'unanimité.**

**05.6 ENGAGEMENTS ET NOMINATIONS – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante : DG 19.05.21-05.6)**

Considérant la modification à la structure administrative applicable aux gestionnaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire adoptée par le conseil des commissaires le 19 février 2019 aux termes de la résolution HR 19.02.19-006;

Considérant l'ouverture du poste de direction adjointe du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Katleen Loiselle, Chantal Noël et Magalie Pételle ainsi que de monsieur Charles Dalpé;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à la suite de la recommandation du comité de sélection, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**005**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Jean Bourassa soit engagé au poste de direction adjointe du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire. La date d'entrée en fonction reste à déterminer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Jean Bourassa soit soumis à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant l'ouverture du poste de direction adjointe du Service des ressources éducatives aux jeunes (affectée au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle), et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Louise Beaupré, Katleen Loiselle et Esther Simard;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à la suite de la recommandation du comité de sélection, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**006**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Caroline Comeau soit engagée au poste de directrice adjointe du Service des ressources éducatives aux jeunes, affectée au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, dont la date d'entrée en fonction reste à déterminer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Caroline Comeau soit soumise à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant l'ouverture du poste de direction de l'école secondaire Joséphine Dandurand et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Andrée Bouchard, Dominique Lachapelle, Katleen Loiselle, Louise Berleur et Esther Simard ainsi que de monsieur Eric Blackburn;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à la suite de la recommandation du comité de sélection, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**007**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Marie-Hélène Fournier soit engagée au poste de directrice de l'école Joséphine-Dandurand. La date d'entrée en fonction reste à déterminer.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Marie-Hélène Fournier soit soumise à une période probatoire d'une année.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.7 LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE – RENOUELEMENT DE L’AFFILIATION POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 ET NOMINATION D’UN DÉLÉGUÉ (document SG 19.05.21-05.7)**

Considérant les services offerts par l'organisme Loisir et Sport Montérégie;

Considérant qu'annuellement la commission scolaire doit renouveler son adhésion et nommer son délégué à l'organisme;

**HR 19.05.21**  
**008**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la Commission scolaire renouvelle son adhésion à l'organisme Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2019-2020;

De déléguer madame Lynda Tessier, membre du conseil des commissaires, pour agir à titre de déléguée de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, auprès dudit organisme.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.8 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-SÉBASTIEN (document SG 19.05.21-05.8)**

Considérant le projet d'aménagement d'un débarcadère d'autobus à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph à Saint-Sébastien;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sébastien, le 7 décembre 1999, quant à l'utilisation de parties de terrains, propriétés de la Fabrique;

Considérant que les employés de l'école utilisent le stationnement de la Fabrique depuis plusieurs années;

Considérant que les élèves de l'école utilisent une partie du terrain de la Fabrique pour des activités extérieures, ledit terrain étant situé à l'arrière de la cour d'école;

Considérant que la Fabrique souhaite laisser l'utilisation des espaces pour les services de la Commission scolaire;

Considérant que la Commission scolaire et la Fabrique reconnaissent les avantages d'une collaboration entre elles;

Considérant que la Commission scolaire et la Fabrique désirent revoir les conditions relatives au protocole d'entente déjà existant entre elles;

Considérant les discussions tenues entre le représentant de la Fabrique, la directrice de l'école, les représentants de la Commission scolaire et la présidente du conseil des commissaires;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail précédent la présente séance publique;

**HR 19.05.21**  
**009**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De mandater madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires et monsieur Eric Blackburn, directeur général, pour signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sébastien quant à l'utilisation du terrain de stationnement nécessaire pour les employés et d'une partie de terrain située à l'arrière de la cour d'école, servant d'espace de jeux pour les élèves de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph et ce, selon les termes et conditions qu'ils jugeront convenables.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.9 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT PUBLIC – ADOPTION (documents SG 19.05.21-05.9 et SG 19.05.21-05.9a)**

Considérant la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

Considérant que cette loi modifie entre autres la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « la LCOP »);

Considérant que le nouvel article 21.0.3 de la LCOP, qui entrera en vigueur le 25 mai 2019, impose à un organisme public visé par cette dernière de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public;

Considérant la consultation tenue auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant la présentation du projet de procédure et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**010**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public*, telle que présentée par monsieur Mario Champagne et identifiée sous la cote SG 19.05.21-05.9a, afin que celle-ci soit effective à compter du 25 mai 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.10 PROCÉDURE VISANT À FACILITER LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES – ADOPTION (documents SG 19.05.21-05.10 et SG 19.05.21-05.10a)**

Considérant la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* à l'égard des organismes publics;

Considérant que l'article 18 de cette loi prévoit que chaque organisme public doit adopter une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et que cette adoption doit être faite par la plus haute autorité administrative, soit le conseil des commissaires dans le cas d'une commission scolaire;

Considérant que le pouvoir d'adopter une telle procédure n'a pas été délégué;

Considérant la consultation tenue auprès du comité consultatif de gestion;

Considérant la présentation du projet de procédure et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**011**

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

D'adopter la *Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles*, telle que présentée par monsieur Mario Champagne et identifiée sous la cote SG 19.05.21-05.10a, afin que celle-ci soit effective à compter du 21 mai 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**07.1 CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (documents SREAFP 19.05.21-07.1 et SREAFP 19.05.21-07.1a)**

Considérant l'adoption, par le conseil des commissaires, du calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des adultes, lors de la séance ordinaire du 19 février 2019 (HR 19.02.19-008);

Considérant que ce calendrier a été adopté avant celui de la formation générale des jeunes, lequel a été adopté par le conseil des commissaires, lors de la séance ordinaire du 26 mars 2019 (HR 19.03.26-004);

Considérant que la date de début des cours en formation générale des adultes diffère de celle en formation générale des jeunes;

Considérant que plus de 140 élèves de la formation générale des adultes utilisent le transport scolaire;

Considérant les consultations menées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail précédent la présente séance publique;

**HR 19.05.21**  
**012**

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

D'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des adultes, tel que modifié, déposé et identifié sous la cote SREAFP 19.05.21-07.1a.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2019-2022, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – ADOPTION**  
**(documents SOSTS 19.05.21-08.1, SOSTS 19.05.21-08.1a, SOSTS 19.05.21-08.1b et SOSTS 19.05.21-08.1c)**

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant la résolution HR 19.03.26-006 adoptée le 26 mars 2019 par le conseil des commissaires, aux termes de laquelle étaient déposés pour consultation les projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissements pour l'année 2019-2020;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'elle leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2019-2020 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors des comités de travail du 26 mars 2019 et du 6 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**013**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2019-2022 et ce, tel qu'il apparaît au document SOSTS 19.05.21-08.1a;

- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2019-2020 et ce, tel qu'il apparaît au document SOSTS 19.05.21-08.1b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2019-2020 et ce, tel que décrit au document SOSTS 19.05.21-08.1c.

**Adopté à l'unanimité.**

**08.2 CESSION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT – AUTORISATION (document SOSTS 19.05.21-08.2)**

Considérant le contrat de transport scolaire intervenu le 26 octobre 2017 entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et monsieur Luc Samson;

Considérant que monsieur Luc Samson souhaite céder ses autobus et ses droits au contrat à monsieur Robin Courchesne;

Considérant que la clause 44 du contrat prévoit que le transporteur ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, son contrat sans l'accord écrit préalable de la Commission scolaire;

Considérant la présentation de ce dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**014**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'autoriser le transfert du contrat consenti à monsieur Luc Samson à monsieur Robin Courchesne et ce, en conformité à la clause 44 du contrat de transport scolaire intervenu entre les parties. Ce contrat venant à échéance le 30 juin 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**09.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.1)**

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources dont une séance a été tenue le 14 mai 2019;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**015**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année 2019-2020 avec les modifications suivantes apportées au plan 2018-2019 :

- Modifications apportées au plan d'effectifs au cours de l'année scolaire 2018-2019 :

**POSTES ABOLIS :**

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL	MOTIF	DATE
Opérateur reprographie (poste à caractère cyclique) (1)	26 h	Service des ressources matérielles	Réaménagement de la structure administrative	2018-07-01
Technicien en administration (2)	35 h	École Paul-Germain-Ostiguy (50%) et école Monseigneur-Euclide-Théberge (50 %)	Réaménagement de la structure administrative	2018-11-12
Ouvrier certifié d'entretien (3)	38 h 45	Service des ressources matérielles	Réaménagement de la structure administrative	2018-11-12

**POSTES CRÉÉS :**

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL	DATE
Opérateur reprographie (1)	26 h	Service des ressources matérielles	2018-07-01
Technicien en administration (2)	17 h 30	École Paul-Germain-Ostiguy	2019-01-07
Tuyauteur (3)	38 h 45	Service des ressources matérielles	2018-12-17
Secrétaire de gestion	35 h	Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire	2018-08-06
Surveillant d'élèves (poste à caractère cyclique)	30 h	Centre d'éducation des adultes La Relance, Édifice Georges-Phaneuf	2018-12-17
Surveillant d'élèves (poste à caractère cyclique)	22 h	Centre d'éducation des adultes La Relance, Édifice Georges-Phaneuf	2019-01-07
Technicien en travail social (poste à caractère cyclique)	26 h	École professionnelle des Métiers	2018-08-23
Technicien en travail social (poste à caractère cyclique)	26 h	École professionnelle des Métiers	2018-08-23
Technicien en travail social (poste à caractère cyclique)	26 h	Centre d'éducation des adultes La Relance, Édifice Georges-Phaneuf	2018-08-27

➤ **Modifications effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :****POSTES ABOLIS :**

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL	MOTIF
Agent de bureau, classe I	35 h	Polyvalente Marcel-Landry	Réaménagement de la structure administrative
Agent de bureau, classe II	35 h	École professionnelle des Métiers	Réaménagement de la structure administrative
Agent de bureau, classe II	35 h	École professionnelle des Métiers	Réaménagement de la structure administrative
Ouvrier d'entretien, classe II	10 h	École Saint-Alexandre	Réaménagement de la structure administrative

**POSTES CRÉÉS :**

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL
Agent de bureau, classe I	35 h	Service des ressources humaines
Agent de bureau, classe I	35 h	École professionnelle des Métiers
Agent de bureau, classe I	35 h	École professionnelle des Métiers
Opérateur en informatique	35 h	Service des technologies de l'information
Secrétaire	35 h	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Secrétaire	17 h 30	École Saint-Vincent
Secrétaire	17 h 30	École de Monnoir
Secrétaire	17 h 30	École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)
Secrétaire	17 h 30	École Sacré-Cœur

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL
Secrétaire	17 h 30	École Saint-Eugène
Secrétaire	17 h 30	École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)
Secrétaire	17 h 30	École Aux-Quatre-Vents
Secrétaire	17 h 30	École des Prés-Verts
Technicien en administration (2)	35 h	École Monseigneur-Euclide-Théberge
Technicien en informatique	35 h	Service des technologies de l'information
Technicien en informatique	35 h	Service des technologies de l'information
Technicien en informatique	35 h	Service des technologies de l'information
Technicien en loisirs (poste à caractère cyclique)	35 h	École Joséphine-Dandurand
Acheteur	35 h	École professionnelle des Métiers
Ouvrier d'entretien, classe II	15 h	École Saint-Alexandre
Ouvrier d'entretien, classe II	38 h 45	École Marie-Rivier
Ouvrier d'entretien, classe II	38 h 45	École Marie-Rivier

**MODIFICATION DU LIEU DE TRAVAIL :**

TITRE DU POSTE	LIEU DE TRAVAIL AVANT LE 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2019	LIEU DE TRAVAIL À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2019
Secrétaire de gestion	Secrétariat général	Direction générale, Secrétariat général, Service des affaires juridiques et des communications

**Adopté à l'unanimité.**

**09.2 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL (SECTEUR JEUNE) POUR L'ANNÉE 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.2)**

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources dont une séance a été tenue le 14 mai 2019;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21**  
**016**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel professionnel (secteur jeune), pour l'année 2019-2020 avec les modifications suivantes apportées au plan 2018-2019 :

➤ **Modifications apportées au plan d'effectifs au cours de l'année scolaire 2018-2019 :**

**POSTES CRÉÉS :**

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL	DATE
Analyste	35 h	Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire	2019-05-10
Conseiller aux affaires juridiques	35 h	Service des affaires juridiques et des communications	2019-05-10



- Modification effective au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

POSTES CRÉÉS :

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL
Attaché d'administration	35 h	Service des ressources humaines
Psychologue	35 h	À déterminer selon l'affectation
Psychologue	35 h	À déterminer selon l'affectation
Ergothérapeute	35 h	À déterminer selon l'affectation
Ergothérapeute	35 h	À déterminer selon l'affectation
Ergothérapeute	35 h	À déterminer selon l'affectation

**Adopté à l'unanimité.**

**09.3 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL (SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE) POUR L'ANNÉE 2019-2020 (document RH 19.05.21-09.3)**

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources dont une séance a été tenue le 14 mai 2019;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil des commissaires, lors du comité de travail du 14 mai 2019;

**HR 19.05.21  
017**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel professionnel (secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle), pour l'année 2019-2020 avec les modifications suivantes apportées au plan 2018-2019 :

- Modifications effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

POSTES CRÉÉS :

TITRE DU POSTE	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL
Agent de développement	35 h	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Agent de développement	35 h	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Agent de développement	35 h	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle

MODIFICATION DU LIEU DE TRAVAIL :

TITRE DU POSTE	LIEU DE TRAVAIL AVANT LE 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2019	LIEU DE TRAVAIL À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET 2019
Conseiller pédagogique	École professionnelle des Métiers	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Conseiller pédagogique	École professionnelle des Métiers	Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle

**Adopté à l'unanimité.**

**09.4 AVIS DE NON-RENGAGEMENT ET DE MISE EN DISPONIBILITÉ POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT (document et document séance tenante : RH 19.05.21-09.4)**

Considérant l'organisation scolaire projetée pour 2019-2020 en date du 29 mars 2019;

**HR 19.05.21  
018**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que l'enseignant suivant soit non rengagé pour surplus de personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

NOM	SPÉCIALITÉ	ÉCOLE
Théoret, Luc	7C : Bâtiment et infrastructures	École professionnelle des Métiers

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant que madame X192 détient un poste régulier d'enseignante depuis le 25 septembre 1995;

Considérant que madame X192 est inapte au travail depuis le 27 janvier 2009;

Considérant que madame X192 a bénéficié de 104 semaines de prestations d'assurance-salaire;

Considérant que madame X192 a bénéficié d'un congé sans traitement à temps partiel pour la période du 27 janvier 2011 au 12 novembre 2015 inclusivement pour le motif : état de santé;

Considérant que madame X192 a bénéficié d'un congé sans traitement à temps plein durant les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour le motif : état de santé;

Considérant que le médecin traitant de madame X192 la juge inapte à occuper son emploi d'enseignante;

Considérant que madame X192 ne désire pas faire l'objet d'un accommodement par la commission scolaire;

Considérant que le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a été avisé de notre intention le 14 mai 2019;

Considérant que madame X192 a été avisée par lettre recommandée le 15 mai 2019 de notre intention de recommander son non rengagement pour incapacité;

**HR 19.05.21  
019**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame X192 soit non rengagée pour motif d'incapacité au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant que monsieur X539 détient un poste régulier d'enseignant depuis le 24 août 2000;

Considérant que monsieur X539 est inapte au travail depuis le 8 janvier 2015;

Considérant que monsieur X539 a bénéficié de 104 semaines de prestations d'assurance-salaire;

Considérant que monsieur X539 a bénéficié d'un congé sans traitement à temps plein durant les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour le motif : état de santé;

Considérant que monsieur X539 n'a reçu aucun pronostic de retour au travail dans un avenir prévisible;

Considérant que le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a été avisé de notre intention le 14 mai 2019;

Considérant que monsieur X539 a été avisé par lettre recommandée le 15 mai 2019 de notre intention de recommander son non rengagement pour incapacité;

**HR 19.05.21**  
**020**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur X539 soit non rengagé pour motif d'incapacité au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant que madame X302 détient un poste régulier d'enseignante depuis le 26 août 2002;

Considérant que madame X302 est inapte au travail depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013;

Considérant que madame X302 a bénéficié de 104 semaines de prestations d'assurance-salaire;

Considérant que madame X302 a bénéficié d'un congé sans traitement à temps plein durant les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour le motif : état de santé;

Considérant que le médecin traitant de madame X302 la juge inapte à tout emploi;

Considérant que madame X302 ne peut faire l'objet d'un accommodement par la commission scolaire;

Considérant que le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a été avisé de notre intention le 14 mai 2019;

Considérant que madame X302 a été avisée par lettre recommandée le 15 mai 2019 de notre intention de recommander son non rengagement pour incapacité;

**HR 19.05.21**  
**021**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame X302 soit non rengagée pour motif d'incapacité au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant l'organisation scolaire projetée pour 2019-2020 en date du 29 mars 2019;

**HR 19.05.21**  
**022**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que les enseignants suivants soient mis en disponibilité pour surplus de personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Mailhot, Marlyne	10 – Musique, secondaire	Monseigneur-Euclide-Théberge
Bergeron, Isabelle	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
Bienvenue, Catherine	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
Landry, Marie-Ève	19 – Autres champs	Joséphine-Dandurand
Lanoue, Geneviève	19 – Autres champs	Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot
NOM	SPÉCIALITÉ	ÉCOLE
Emery, Nickolas	10A : Équipement motorisé	École professionnelle des Métiers
Gileau, Michel	10A : Équipement motorisé	École professionnelle des Métiers
Martel, Hélène	21A : Coiffure	École professionnelle des Métiers

**Adopté à l'unanimité.**

#### **11.1 ACHATS REGROUPÉS POUR L'ACHAT DE POSTES INFORMATIQUES, MONITEURS ET CHARIOTS DE RECHARGE (document TI 19.05.21-11.1)**

Considérant les dispositions de la *Politique d'acquisition* de la Commission scolaire favorisant les processus d'achats regroupés;

Considérant que la Commission scolaire identifie les processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que Collecto publie un appel d'offres pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs et reçoit les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant que la durée de ce mandat est de 24 mois et qu'il pourra être renouvelé pour une période additionnelle de 12 mois après évaluation, le cas échéant;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

**HR 19.05.21**  
**023**

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'autoriser l'adhésion de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs;

De mandater Collecto afin de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offres du regroupement d'achats des commissions scolaires, pour l'acquisition de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'achats;

Et

D'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer les bons de commande qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12.1 ADJUDICATION DE CONTRATS**

### **12.1.1 RÉFECTION DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE PHASE 2 À L'ÉCOLE SAINT-LUCIEN (document RM 19.05.21 12.1.1)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 19.05.21  
024**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, CONSTRUCTION GCP INC., le contrat pour la réfection des plafonds et de l'éclairage - phase 2 à l'école Saint-Lucien, au montant de 397 000,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

### **12.1.2 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2019 - ÉCOLES NOTRE-DAME-DU-SOUIRE, SAINT-ALEXANDRE ET SAINT-JOSEPH (document RM 19.05.21-12.1.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 19.05.21  
025**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 3104-0355 Québec Inc. /Construction Simon Vallières, le contrat pour l'accessibilité universelle 2019 pour les écoles Notre-Dame-du-Sourire, Saint-Alexandre et Saint-Joseph, au montant de 338 400,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

### **12.1.3 RÉFECTION DE LA COUR ARRIÈRE ET AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS – ÉCOLE CAPITAINÉ LUC FORTIN, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH (document RM 19.05.21 12.1.3)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant le délai de validité des soumissions reçues;

**HR 19.05.21  
026**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder, sous réserve d'une entente à intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Fabrique de la Paroisse de Saint-Sébastien, au plus bas soumissionnaire conforme, B. Frégeau & Fils Inc., le contrat pour la réfection de la cour arrière et l'aménagement d'un débarcadère d'autobus à l'école Capitaine Luc Fortin, Édifice Saint-Joseph, au montant de 413 909,74 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**12.2 ACQUISITION DE TROIS (3) STATIONS TOTALES ROBOTISÉES POUR L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS (document RM 19.05.21-12.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 19.05.21  
027**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Leica Géosystèmes Ltée, le contrat pour l'acquisition de trois (3) stations totales robotisées pour l'École professionnelle des Métiers (EPM), au montant de 65 286,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 19.05.21  
028**

Il est proposé par madame Josée Hébert :

Que des remerciements soient adressés à madame Louise Nault et monsieur Denis Marcoux, enseignants en musique à la Polyvalente Marcel-Landry et des félicitations transmises aux élèves qui ont offert au public une très belle performance lors du concert qui s'est tenu le 15 mai 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 19.05.21  
029**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que des félicitations soient transmises aux élèves de la concentration arts-études et de l'École de musique Jocelyne Laberge, pour la qualité du spectacle offert au Cabaret-Théâtre du vieux-Saint-Jean le 24 avril 2019 « Combos 2019 en spectacle » et coup de chapeau à Aryelle Beaulac pour sa performance digne de la Voix.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 19.05.21  
030**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Joël Cliche, psychoéducateur à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour l'organisation du souper de la persévérance, qui encore une fois cette année fût un véritable succès.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 19.05.21  
031**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à mesdames Brigitte Fortin, Vanessa Gervais et Sylvie Poudrette, enseignantes à l'école Pointe-Olivier et des félicitations à leurs élèves du préscolaire, qui ont offert à toute la communauté de Saint-Mathias des produits d'un marché printanier. Nous félicitons cette initiative porteuse de valeurs entrepreneuriales et personnelles ainsi que de beaux apprentissages.

De plus, ces élèves ont été particulièrement généreux en ramassant une somme de 1 400 \$ qui sera remise à un organisme de dépollution des océans.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
032

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Alexa Senay, élève de l'école Paul-Germain-Ostiguy qui s'est mérité la médaille du lieutenant-gouverneur, décernée à une élève douée, mais surtout qui fait la différence dans sa communauté scolaire et dans tout son environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
033

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Antoine Juneau, élève de l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, qui s'est mérité la médaille du lieutenant-gouverneur, décernée à un élève doué, mais surtout qui fait la différence dans sa communauté scolaire et dans tout son environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
034

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Alexandra Létourneau, élève de la Polyvalente Marcel-Landry, qui s'est mérité la médaille du lieutenant-gouverneur, décernée à une élève douée, mais surtout qui fait la différence dans sa communauté scolaire et dans tout son environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
035

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Joey Faubert-Turgeon, élève de l'École professionnelle des Métiers qui s'est mérité la médaille du lieutenant-gouverneur, décernée à un élève doué, mais surtout qui fait la différence dans sa communauté scolaire et dans tout son environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
036

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Maude Sévigny, élève de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, qui s'est mérité la médaille du lieutenant-gouverneur, décernée à une élève douée, mais surtout qui fait la différence dans sa communauté scolaire et dans tout son environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
037

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Lydia Biurrarena, élève de l'école Joséphine-Dandurand, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant

obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire. Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
038

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Sabrina Poulin, élève de l'école Joséphine-Dandurand, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire. Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
039

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Cassiopée Ouellette, élève de l'école Joséphine-Dandurand, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire. Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
040

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Mathieu Bouchard, élève de la Polyvalente Marcel-Landry, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire. Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
041

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Caroline Forget, élève de la Polyvalente Marcel-Landry, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire. Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
042

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Gabrielle Blais, élève de la Polyvalente Marcel-Landry, qui s'est mérité le prix du Mérite en histoire, édition 2019, en tant qu'élève ayant obtenu une moyenne de 95% et plus dans son cours d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire.



Ce prix est remis par la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent pour une seizième année.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
043

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Stéphanie Côté et à ses collègues, tous enseignants de l'école Joséphine-Dandurand et que des félicitations soient transmises à leurs élèves, lesquels sont les lauréats de la finale régionale du Défi OsEntreprendre pour le 2e cycle du secondaire, avec leur projet *Une robe de bal pour Cendrillon*. Nous félicitons cette initiative porteuse de valeurs entrepreneuriales, de beaux apprentissages et des compétences qui leur serviront tout au long de leur vie.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
044

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Isabelle Pomerleau et à ses collègues, tous enseignants de l'école Saint-Vincent et que des félicitations soient transmises à leurs élèves, lesquels sont les lauréats de la finale régionale du Défi OsEntreprendre pour le 1e cycle du primaire, avec leur projet Super tissu. Nous félicitons cette initiative porteuse de valeurs entrepreneuriales, de beaux apprentissages et des compétences qui leur serviront tout au long de leur vie.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
045

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient transmises à Jean Michel Dubois, élève à l'École professionnelle des Métiers, qui s'est mérité le 3e prix à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Si ses compétences sont à l'image de ses résultats, nul doute que monsieur Dubois saura exercer sa profession dans le meilleur intérêt du public.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
046

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Richard Fulham, artiste, qui a accompagné nos élèves du Centre d'éducation des adultes La Relance dans la création d'œuvres qui ont été exposées dans la Petite Galerie d'art[o] le vendredi 17 mai 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 19.05.21  
047

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à madame Lise Lalonde, présidente d'art[0] et monsieur Martin Cambria, directeur, qui n'ont pas ménagé les efforts pour offrir aux élèves un lieu d'apprentissage, d'acquisition de compétences et une galerie d'exposition pour nos élèves du Centre d'éducation des adultes La Relance.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 19.05.21**  
**048**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à mesdames Dorina Caraulan et Sophie Lalancette ainsi qu'à monsieur Eslam Saïd, enseignants au Centre d'éducation des adultes La Relance, qui ont agi à titre de maîtres d'œuvre dans l'organisation du dîner des nations, édition 2019, lequel dîner réunissait les créations culinaires de quelque 25 élèves provenant de nations présentes au Centre d'éducation des adultes La Relance. De tels échanges ajoutent à la connaissance interculturelle et apprennent à apprécier nos différences.

**Adopté à l'unanimité.**

**15. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 19.05.21**  
**049**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL